
PRATIQUES DE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS SÉNÉGALAIS, CONDITIONS DE TRAVAIL À L'ÉTRANGER ET POLITIQUES PUBLIQUES FACE À LA TRAITE ET AU TRAFIC DE MIGRANTS AU SÉNÉGAL



La présente étude s’inscrit dans le cadre du projet « Afrique de l’Ouest – Migrations et Développement, Partenariat pour une gouvernance des migrations et de la mobilité basée sur les droits » ou MADE Afrique de l’Ouest qui est financé par la Commission européenne. Lancé par AFFORD (African Foundation for Development), le Centre pour les Etudes sur la Migration (Université du Ghana), le FORIM (Forum des Organisations Internationales Issues de la Migration) et ICMC Europe (International Catholic Migration Commission), MADE Afrique de l’Ouest a pour objectif général de promouvoir la bonne gouvernance des migrations et de la mobilité, ainsi que la protection des droits des migrants et migrantes dans l’espace CEDEAO, en vue d’accroître les bénéfices de la migration et de la mobilité sur le développement.

Cet objectif est réalisé à travers un travail approfondi de trois ans sur 6 pays pilotes que sont le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, et ce sur 3 volets :

- La mise en œuvre du protocole de libre circulation de la CEDEAO ;
- Le respect des droits des travailleurs/euses migrantes ; et
- La maximisation de la contribution des diasporas et des migrantes en faveur du développement des pays d’origine.

Le second volet du projet (protection des travailleurs migrants) est mis en œuvre par ICMC Europe et a pour cas d’étude la Guinée et le Sénégal.

Créé en 1951, avec des bureaux dans 12 pays à travers le monde, ICMC est une organisation non-gouvernementale qui sert et protège les personnes vulnérables, les personnes déplacées dans leur propre pays et migrants, indépendamment de leur religion, sexe, race, origine ethnique ou de leur nationalité.

Auteur principal : Badara NDIAYE (Consultant), Avril 2018.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l’auteur et ne reflètent pas forcément celles de la Commission européenne.

© ICMC Europe 2018 dans le cadre du projet MADE Afrique de l’Ouest (coordonné par ICMC, AFFORD, CMS & FORIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l’autorisation écrite et préalable de l’éditeur.

Co-financé par l’Union Européenne



TABLE DES MATIÈRES

Listes des sigles, abréviations ou acronymes	6
Résumé exécutif	7
Introduction	8
Approche methodologique	10
La revue documentaire	10
L’administration d’un questionnaire semi structuré	10
Témoignages de migrants	12
Profils des interviewés	12
Le processus de recrutement et identités des recruteurs	12
Expériences migratoires dans les pays du Golfe et en Libye	13
Conclusions	14
Regards des acteurs de la société civile sur la migration de travail	15
Regards de chercheurs	20
Analyse des questionnaires soumis aux institutions publiques	21
Institutions nationales pertinentes	23
Institutions internationales pertinentes	24
Recommandations	25
Bibliographie	27
Annexe	28

LISTES DES SIGLES, ABRÉVIATIONS OU ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
ASDEC	Association pour le développement Economique et culturel
AFFORD	Fondation Africaine pour le Développement
ADEPME	Agence de développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises
AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo
ANPM	Association Nationale des Partenaires Migrants
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
ASSER	Association Sénégalaise de Solidarité avec les Emigrés de Retour
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux
BIT	Bureau International du Travail
CARIMA	Centre d'Accompagnement pour la Réinsertion et l'Insertion des Migrants Africains
CAEDHU	Centre Africain pour l'Education aux Droits Humains
CEDEAO	Commission Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CASA MIGRANTS	Centre d'Appui, de Soutien et d'Assistance aux Migrants
CCOO	Comisiones Obreras
CNRRPD	Comité National chargé de la gestion des Réfugiés, Rapatriés, et Personnes Déplacées
CNTS	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal
CNLTP	Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
CONABEM	Conseil National des Bureaux de Placement Payant et Entreprises de Travail Temporaire du Mali
DGSE	Délégation Générale des Sénégalais de l'Extérieur
DIADEM	Diaspora Développement Education Migration
DPAF	Direction de la Police de l'Air et des Frontières
DIC	Division des Investigations Criminelles
FASER	Fédération des Associations des Sénégalais de Retour
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONGIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
IPDSR	Institut de Population, Développement et Santé de la Reproduction

MIDWA	Migration et développement en Afrique de l'Ouest
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
PARI	Point d'Accueil pour Réfugiés et Immigrés
PSE	Services Publics de l'Emploi
ONU DC	Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime
UDTS	Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal
UNSA S	Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal
UE	Union Européenne
USB	Union Syndicale di Base, Syndicats Italiens Militants
USE	Union Solidarité et Entraide
REDA	Réseau Droit au Développement pour d'Autres Alternatives
RFM	Radio Futurs Medias
REMIDDEV	Réseau Migration et développement
ROAME	Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et Emplois
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Alors que le Sénégal a toujours été un pays d'émigration, depuis les années 2000, de nouvelles routes migratoires ont émergées. La jeunesse sénégalaise en quête d'avenir se tourne vers l'Europe via la Lybie et les pays du Golfe. Cette migration n'est pas sans risque. La présente étude traite des pratiques illégales de recrutement vers ces pays qui peuvent conduire à des cas de traite et de trafic. Pour sa réalisation, l'auteur a interviewé 25 migrants de retour, 2 chercheurs, 7 responsables d'ONG travaillant sur les questions migratoires et 4 représentants institutionnels. Beaucoup des migrants de retour interrogés ont été approchés et recrutés par des individus qui ont utilisé la tromperie et ont demandé des frais très élevés. Ils se sont retrouvés soit à travailler dans des conditions déplorables dans les pays du Golfe s'ils ne se sont pas retrouvés en captivité en Lybie. Ce problème d'envergure nationale est d'importance pour les ONG sénégalaises travaillant sur les questions migratoires. Celles-ci mènent des actions de sensibilisation auprès des jeunes, des séances de formation pour aider les candidats à la migration à comprendre leurs droits, les accompagner lors de leur retour. Les pouvoirs publics aussi ne sont pas en reste. Leurs actions se concentrent principalement sur la répression de la traite et du trafic. Le Sénégal est aussi un des pays les plus avancés en ce qui concerne la protection et la représentation de ses ressortissants à l'étranger. Toutefois, beaucoup reste à faire. Le rapport détaille en conclusion quelques pistes de réflexion et recommandations : l'assistance pré-départ via la mise en place de formation, le renforcement de la législation en ce qui concerne le placement des travailleurs à l'étranger, la mise en place de dispositifs pour le renforcement de la protection consulaire. Toutes les actions mentionnées doivent se faire en consultation et en concertation avec les acteurs concernés que ce soit la société civile ou le secteur privé.

INTRODUCTION

Traditionnellement, le Sénégal est un pays d'émigration. La deuxième enquête auprès des ménages réalisée en 2004 par la Direction de la prévision du Ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal rapporte que : « dans l'ensemble, 70 ménages sur 100 ont enregistré le départ en émigration d'au moins un des leurs »¹.

Les migrations sénégalaises se sont développées au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale principalement vers les pays d'Afrique de l'Ouest puis du Centre dans la forme d'une migration de travail. Globalement la majorité de ces migrations en Afrique était le fait de migrants moyennement qualifiés, ce qui s'est traduit par une forte implantation dans le secteur informel et la pêche². Au niveau ouest africain, il est important de noter que la migration de main d'œuvre été facilitée par l'intégration économique régionale avec la création de la CEDEAO en 1978³.

Le boom économique post Seconde Guerre Mondiale connu sous l'appellation des « Trente Glorieuses » en France a entraîné les premières migrations internationales. L'économie française avait à cette époque besoin de main d'œuvre moins qualifiée dans différents secteurs : ouvriers pour l'entretien des routes, le nettoyage, le travail domestique. Cette tendance s'est modifiée au cours des années 1990-2000 avec une migration plus qualifiée dans divers domaines tels que la médecine⁴.

La crise économique des années 70-80 a eu entre autres conséquences au niveau du milieu rural, un affaiblissement de la productivité agricole, une baisse de revenus et un exode rural vers les zones urbaines particulièrement les zones côtières avec une concentration à Dakar⁵. En même temps, de nouvelles destinations internationales sont apparues comme l'Italie et l'Espagne, ou les USA.

Les changements intervenus en Europe (restriction à l'entrée, à la résidence et la circulation) conjugués à la crise de l'emploi dans ces pays ont abouti à la

recherche de nouvelles routes migratoires, essentiellement irrégulières : par voie maritime vers l'Espagne et par le désert via le Sahara à partir de Nouadhibou et surtout par le Niger (via Agadez) puis la Libye avec un cortège de désastres humains entre 2012-2016 principalement et ce jusqu'en 2017.

Depuis le début des années 2000, le Liban, le Maroc et plus récemment les pays du Golfe sont apparus comme de nouvelles destinations (Arabie Saoudite, Emirats, Qatar). Cette migration a entraîné un cortège de violations des droits humains (traite, esclavage et exploitation sexuelle)⁶.

Essentiellement ce sont les jeunes et les hommes qui sont majoritaires dans ces nouveaux flux migratoires. Toutefois on a assisté aussi à une féminisation des flux migratoires vers ces destinations y compris des mineurs non accompagnés du fait non seulement de la diffusion de comportements migratoires mais aussi du fait de l'illusion construite par des réseaux mafieux que l'Europe et les pays du Golfe étaient un Eldorado facile à atteindre et à vivre avec de très bonnes conditions de vie et de travail.

Malgré d'énormes efforts de sensibilisation au cours des années passées par la société civile et les médias, le phénomène de migration irrégulière, trafic de migrants et de traite a connu une grande ampleur alors qu'en parallèle la migration légale de main d'œuvre est devenue marginale.

Cette migration irrégulière vers l'Europe ou dans les pays du Golfe de toute évidence ne respecte ni les conventions internationales visant la protection des travailleurs migrants ni les législations liées à des départs et/ou séjours sûrs et légaux. Cette situation qui touche toute la région devient de plus en plus une source de préoccupation pour les gouvernements et les organisations internationales notamment au vu du traitement médiatique sur les conditions des migrants africains en Lybie⁷.

Dès lors, l'étude est bâtie autour des pratiques de recrutement illégales autour de deux destinations et corridors migratoires:

- Les pratiques de recrutement dans le cadre de la migration de main d'œuvre de migrantes et migrants sénégalais vers les pays du Golfe.
- Les pratiques de recrutement de migrantes et migrants sénégalais dans le cadre des migrations irrégulières vers les pays de l'UE via le Niger et la Libye.

Cette recherche a vocation à engager une réflexion et une discussion entre les acteurs de la société civile sénégalaise et les représentants gouvernementaux sénégalais sur ces phénomènes et de déterminer les points d'action sur lesquels la société civile peut agir afin d'obtenir des pouvoirs publics une réponse compréhensive et respectueuse du droit. Au vu de l'expérience de l'auteur et sans préjuger des recommandations finales, la présente étude s'est concentrée principalement sur les aspects suivants qui semblent être une priorité dans le contexte sénégalais:

- Établir un régime de réglementation pour les agences d'emploi privé, y compris un système de délivrance de permis, un suivi du recrutement et des inspections pour empêcher ces agences de facturer des frais excessifs pour leurs services et d'agir en tant qu'intermédiaires pour les recruteurs étrangers abusifs ;
- Veiller à ce que les agences privées d'emploi fournissent des informations complètes aux personnes cherchant un emploi à l'étranger et qu'elles garantissent le bon exercice de tous les avantages sociaux convenus, notamment les salaires ;
- Mettre en œuvre des campagnes visant à prévenir la traite et le trafic des travailleurs migrants et adopter des mesures adéquates pour mettre fin à la diffusion d'informations trompeuses concernant l'émigration et l'immigration.

Les résultats de la recherche seront par la suite utilisés :

1. comme un document de travail pour une réunion de dialogue multipartite entre acteurs de la société civile sénégalaise et plus largement d'Afrique de l'Ouest, officiels sénégalais et représentants d'organisations régionales et internationales
2. avec l'objectif de définir des thèmes de formation lors d'ateliers pour la société civile sénégalaise.

L'objectif final de l'action étant d'initier des actions conjointes qui abordent les lacunes en matière de protection des droits des travailleurs migrants dans les pays régions-cibles.

Une étude ayant le même objectif a été réalisée en parallèle dans le contexte de la Guinée aussi dans le cadre du projet MADE Afrique de l'Ouest.

1 Dans ce rapport les termes migration de travail, migration de main d'œuvre et migration professionnelle sont utilisés de manière interchangeable.

2 Divers corps de métier ont participé aux migrations : tailleurs, bijoutiers, mécaniciens, menuisiers et restaurateurs

3 Ainsi trois protocoles ont été au cœur de la gouvernance sous régionale de la mobilité de la main d'œuvre au niveau de l'espace sous régional :

- Le protocole de 1979 sur la liberté de circulation qui supprime les visas d'entrée et instaure progressivement une circulation libre et un accès au marché du travail;
- Le protocole sur le droit de résidence et d'établissement de 1986. Il constitue un outil important à la fois parce qu'il régule le droit de résidence mais d'autre part il définit des normes et règles en matière d'emploi, de protection des travailleurs migrants dans l'espace CEDEAO. Il s'agit du Protocole additionnel A/SP/1/7/86 du 1er juillet 1986, relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement);



- Le Protocole additionnel A/SP2/5/90 du 29 mai 1990, relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du protocole sur la libre circulation des personnes.

Les migrations intra CEDEAO sont en large partie motivées par la recherche d'emploi et d'activités économiques. Voir sur ce sujet Dia I. « Rapport provisoire sur les lignes directrices et mécanisme de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre des Protocoles sur la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO », CEDEAO, juillet 2016.

4 Il est important de noter que dans les années 60, des ouvriers sénégalais se sont rendus en Arabie Saoudite pour participer à la construction d'infrastructures routières et religieuses dans le cadre d'une coopération bilatérale entre ces deux Etats.

5 Vers la fin des années 70 de nombreux Sénégalais se sont rendus au Gabon et en Côte d'Ivoire pour y poursuivre leurs études, ce qui représente une des premières formes de migration légale qualifiée intra africaine en provenance du Sénégal.

6 La période des années 2008-2017 a été fortement marquée par des pratiques de traite, d'exploitation et même récemment l'esclavage de migrantes et migrants. Voir le désormais et malheureusement célèbre reportage de CNN diffuse en octobre 2017, « Libya Slave Auction », disponible sur <https://edition.cnn.com/2017/11/14/africa/libya-migrant-auctions/index.html>

7 Voir à ce sujet les débats au sein de du Comité sur la Protection des Droits de Travailleurs Migrants lors de la présentation du rapport sur le Sénégal en avril 2016 et plus récemment la déclaration issue du sommet UE Afrique des 29 et 30 novembre à Abidjan. Disponibles sur <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=19818&LangID=F> et <http://www.consilium.europa.eu/media/31991/33454-pr-ficial-declaration-au-eu-summit.pdf>

APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche qualitative a été utilisée en raison du caractère exploratoire du rapport. La faiblesse des échantillons n'ayant pas permis pas une analyse quantitative. La collecte de données s'est faite autour deux modalités :

- **LA REVUE DOCUMENTAIRE :**

Celle-ci a permis d'avoir un état des lieux en ce qui concerne la réglementation internationale, sous régionale et nationale portant sur les agences privées de placement à l'international et le phénomène de la migration irrégulière. L'auteur a aussi exploité les conclusions et recommandations de plusieurs séminaires sur la question organisés par l'OIT, des organisations syndicales et autres structures nationales⁸.

Il a aussi été nécessaire d'exploiter la couverture médiatique nationale, en particulier la presse en ligne, sur la question de la traite des migrants et migrantes sénégalais, fournissant de ce fait une base importante d'informations utiles comme des dossiers exhaustifs, des rapports sur les actions de la police en matière de répression des trafiquants et des actions de mobilisation sociale de la société civile⁹.

- **L'ADMINISTRATION D'UN QUESTIONNAIRE SEMI STRUCTURÉ :**

- **POUR LES MIGRANTS**

Pour ce faire 25 migrants sénégalais illégalement recrutés et de retour du Golfe et de Lybie ont été interviewés. Cela a permis de disposer d'informations exhaustives sur les stratégies utilisées par les trafiquants et agences de recrutement et de placement à l'international et les entraves aux droits des migrants durant tout le cycle migratoire que ce soit au départ, à l'arrivée, durant le séjour et au retour.

- **POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

A cette fin, l'auteur a interviewé 7 responsables d'associations de migrants, de syndicats et ONG et associations actives dans la migration. Ces structures jouent un rôle clé dans la protection des travailleurs migrants et pourraient avoir un rôle significatif dans la mise en œuvre d'actions de plaidoyer pour de nouvelles réglementations contre le trafic des migrants, et les violences et abus à leur égard.

En visant les institutions (syndicats et associations, ONG) l'objectif était aussi d'identifier les gaps et de mieux préparer les outils pour le renforcement capacités et les domaines identifiés pour le plaidoyer et le lobbying.

- **POUR LES CHERCHEURS ET SPÉCIALISTES DE LA MIGRATION**

Deux interviews ont été réalisées sur le recrutement des migrants mais aussi plus généralement la migration irrégulière et la gouvernance migratoire.

- **POUR LES FONCTIONNAIRES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES NATIONALES.**

Quatre interviews ont été réalisées. Les représentants des institutions concernées sont : la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur/Ministère des Affaires Etrangères, la Direction du Travail, la Direction du Capital Humain, la Cellule nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Ministère de la Justice. Elles sont au cœur des défis liés au trafic, à la traite des personnes, aux questions migratoires nationales, à la protection des migrants, et au dialogue politique national sur migration et développement. Elles représentent le Sénégal lors des différents cadres de dialogue sous-régionaux, panafricains et globaux sur la gouvernance migratoire.

8 L'auteur a conduit diverses activités de dialogue sur migration et développement avec mise en place de groupe de travail thématiques entre 2012 et 2013 en qualité d'Assistant technique régional de la Facilité Intra ACP pour les Migrations au niveau de la Commission de la CEDEAO (Direction de la Libre Circulation et du Tourisme). Il a aussi participé à plusieurs ateliers de formation sur la traite tels que la formation des points focaux nationaux d'Afrique de l'Ouest. Référence du Cours de Formation A177187 ITC-ILO. Turin lutte contre la traite des personnes en Afrique de l'Ouest Avril 2015 (pays de la CEDEAO et de la Mauritanie).

9 Les principales publications en ligne sénégalaises consultées sont : dakaractu.com, senego.com, seneplus.com, leral.net, pressafrik, senenews en plus des conventions des Nations Unies

TÉMOIGNAGES DE MIGRANTS

PROFILS DES INTERVIEWÉS

L'enquête a permis de rencontrer au total 25 migrants de retour (10 femmes et 15 hommes). Les femmes avaient principalement émigré vers la région du Golfe (9 sur 10) et les hommes vers la Libye en passant par le Niger et cela dans l'espoir d'atteindre l'Europe (14 hommes pour une femme). Ils sont à 80% originaires de la région de Kolda (Sud) et de Tambacounda (Est).

Pour les migrantes, l'âge moyen est de 24 ans. Pour les migrants, l'âge moyen est 26 ans. Toutes les personnes interrogées vivent dans la région de Dakar. En ce qui concerne leur niveau d'études, les femmes ont un niveau d'études moyen de 4 années primaire alors que pour les hommes, le niveau moyen est de 6 ans de scolarité. Environ 40% travaillaient dans le secteur informel avant leur départ.

LE PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET IDENTITÉS DES RECRUTEURS

D'après les interviews menées auprès des migrantes de retour du Golfe, on a constaté que les recruteurs étaient tous des Sénégalais mais leur modèle d'organisation s'appuyait aussi sur des relais dans les pays de destination. Aucun recruteur ne s'est présenté sous la forme d'une entreprise enregistrée mais uniquement en tant que personne physique, sous un nom dont on n'est pas même pas sûr qu'il est le leur.

Le modus operandi utilisé est le même de manière générale pour les départs vers l'Europe via le Niger et la Libye. Ce sont des relais de trafiquants basés au Sénégal qui influencent les familles, en particulier les mères, en faisant miroiter la Libye comme la seule voie d'entrée possible vers Europe. Très souvent les mamans vendent leurs bijoux ou s'endettent pour donner de l'argent à leurs enfants sans informer les pères. Les modalités d'entrée en contact sont diverses comme le montrent la retranscription des témoignages suivants.

Modou, parti pour l'Arabie Saoudite

« J'étais un jour à l'hôpital Aristide Le Dantec de Dakar. J'étais assis à côté d'un monsieur qui accompagnait environ 10 jeunes. Puis je suis entré en contact avec lui pour discuter de tout et de rien. Il m'a demandé ce que je faisais et je lui ai dit que j'étais chauffeur et mécanicien. Alors on a échangé jusqu'à ce qu'il m'explique qu'il s'occupait de faire voyager les jeunes présents qui devaient d'abord passer la visite médicale. Il m'a dit que c'était pour l'Arabie Saoudite. A partir de ce jour, on a entamé les discussions et il m'a demandé de verser 1800000 FCFA soit environ 3000€ pour mon billet et les autres frais si j'étais intéressé. Mon rêve c'était de voyager en Europe mais l'Arabie Saoudite me semblait bien car c'est un pays riche. J'avais auparavant essayé de partir via le Maroc mais j'avais échoué ».

On peut constater que dans le cadre des pratiques de recrutement, le processus se fonde à la fois sur la tromperie, le peu de connaissance des candidats à la migration sur leur destination, sur l'extorsion de fonds et parfois l'exploitation des croyances religieuses à des fins supposées de meilleures conditions de travail.

Tous les migrants vers le Golfe faussement engagés dans une migration légale de travail ont payé des frais élevés compris entre 2000 et 300 € (1 300 000 à 1900 000 FCFA) qui par ailleurs auraient pu leur servir dans leur pays d'origine à développer leurs activités génératrices de revenus. Des femmes qui étaient parties pour le travail domestique sont devenues victimes de traite, de violences physiques et morales et d'exploitation.

Il faut aussi noter que la stratégie des passeurs est organisée sur plusieurs territoires. Non seulement, il y a les recruteurs au départ, mais à l'arrivée, il y a des relais qui sont chargés de finaliser l'accueil. Toujours selon Astou : « Arrivées en Arabie Saoudite, une sénégalaise nous a accueillies à l'aéroport et a facilité les contacts avec notre future famille d'accueil. Je ne l'ai vue qu'une fois et c'était ce jour-là ».

Astou, travailleuse domestique en Arabie Saoudite

« C'est une personne qui habite dans notre quartier et qui un jour est passé devant chez nous l'air triste et ma mère l'a interpellée sur sa santé. Il a répondu que sa sœur avait raté une occasion de voyager en Arabie Saoudite et donc cela lui faisait mal. Il réfléchissait à une alternative. Ma mère lui dit que j'étais là et que je pouvais y aller mais qu'elle devait avoir de garanties. Il alors a dit à ma mère qu'elle pourrait aller en pèlerinage à la Mecque si j'arrivais à avoir le contrat. C'est ainsi que ma famille accepta la proposition ».

EXPÉRIENCES MIGRATOIRES DANS LES PAYS DU GOLFE ET EN LIBYE

La totalité des migrantes des pays du Golfe ne parlaient ni arabe ni anglais alors que les pays du Golfe étaient leurs zones de destination. Leurs attentes étaient simplement d'avoir des revenus consistants.

Au départ, les migrantes n'ont reçu aucune information exacte sur leurs conditions de travail, leur rémunération, temps de travail au quotidien, impôts, modalités de paiement de leurs salaires/rémunérations.

Selon Astou, « **le contrat que j'ai signé était écrit en arabe mais on m'avait dit que j'allais avoir par mois 500 000 FCFA soit environ 760 €, avec le logement, les repas et les frais médicaux gratuits. Ce qui s'est révélé inexact car je me suis retrouvée avec moins de 300 €. Je devais travailler comme domestique, ce qui comprenait l'entretien de la maison, les repas, la garde et les soins aux enfants. Ce travail démarrait de 5h du matin jusqu'à 22h. En plus j'ai été effectivement l'objet de harcèlement sexuel au quotidien et de violences physiques** ». Son témoignage fait écho à celui de Fatoumata qui elle aussi a tenté l'expérience migratoire.

Samba, cordonnier au Sud du Sénégal

Samba est parti de son village natal situé dans le département de Kolda au Sud Est du Sénégal. Il a été mis en contact avec un passeur qui lui a demandé 600000 FCFA (environ 914 €) pour le conduire en Europe via le Niger et la Libye. Ce passeur forgeait aussi de faux documents. « Pour me convaincre, il m'a montré des vidéos de jeunes ayant réussi à passer de l'autre côté, tout sourire et qui disent « nous sommes en Europe ». On a commencé à travailler et c'était un peu dur mais le trafiquant appelé ici Zale était très fort et connaissait la route. Ce fut le début d'un calvaire pour moi ».

Fatoumata, travailleuse domestique en Arabie Saoudite

Fatoumata a de son côté confirmé qu'une fois son contrat signé, elle n'en a pas eu de copie. « On m'a promis de me donner cela à l'aéroport pour les formalités. Cela n'a pas été fait. Mais une fois sur place, on m'a amenée dans un village situé à plus de 400 km de Ryad. Mon passeport récupéré on m'a donné un autre téléphone portable et le mien a été gardé. Dès la première semaine, le fils de mon patron a commencé à me taquiner, à me provoquer et à me proposer des rapports sexuels. J'ai refusé. Il m'a battue et m'a menacée de renvoi au Sénégal sans argent. A plusieurs reprises, il y a eu ce genre de violences physiques et aussi un manque de respect. C'était insoutenable. J'ai quitté après 6 mois de séjour ».

Pour Modou le chauffeur, les conditions de travail étaient aussi extrêmement difficile.

Modou, chauffeur en Arabie Saoudite

« Je me levais à 5h du matin pour travailler et ne revenais que vers minuit ou même 1h du matin. J'ai souffert terriblement. Je n'avais que 10 minutes de pause par jour pour la prière. Après 3 mois, j'ai décidé de quitter et de retourner au Sénégal avec beaucoup de difficultés. J'ai perdu tout mon argent et j'ai été malade ».

Les migrants de retour de Libye ont vécu l'enfer comme le relatent les témoignages suivants¹⁰.

Balio, balloté dans le désert.

Bailo est parti de la région de Kolda après que sa mère lui ait remis deux millions FCFA (3000 EUR environ). Un million a été versé aux trafiquants au départ, le reste lui a servi pour le voyage jusqu'à Agadez. Là-bas dira-t-il c'est pire que l'enfer dira-t-il. Malmené de gauche à droite sur des pistes du désert, il n'a jamais atteint la Méditerranée. Les bandes armées l'ont arrêté, il a tout perdu et a terminé son séjour en prison. Grâce au programme de retour volontaire organisé par l'OIM, il a pu revenir au Sénégal mais s'est réinstallé à Dakar où il espère recommencer sa vie.

Mor, parti de Dakar pour terminer en prison en Libye

« J'ai eu la promesse d'arriver en Europe pour un montant de 650000 FCFA soit environ 1000 €. Partis de Dakar nous sommes arrivés à Niamey après 4 jours de voyage avec de multiples arrêts, des tracasseries aux frontières et sur place j'ai été conduit à Agadez dans un bus bondé de jeunes Africains. Arrivés sur place, on nous a gardés dans une maison avec un seul repas par jour jusqu'à ce qu'on se retrouve en Libye dans un endroit où on était traités comme des animaux. Chaque jour on nous promettait de partir pour l'Europe mais le départ n'avait jamais lieu. Un jour j'ai protesté et on m'a enfermé dans une sorte de cachot puis on a demandé à ce que mes parents paient pour ma libération. Vraiment c'est incroyable. Grâce à Dieu j'ai pu échapper et revenir au Niger puis au Sénégal.

Les recrutements pour la Libye ne s'appuyaient sur aucun contrat écrit. Les montants versés ne sont jamais remboursés pour plusieurs raisons : l'absence de preuve, versement de l'argent à des tiers ou emprisonnement des passeurs sans que les victimes ne soient compensées.

Le retour des migrants est organisé par le gouvernement du Sénégal et l'OIM. Depuis 2017, au moins 2000 migrants ont été rapatriés de Libye vers le Sénégal par les autorités sénégalaises, avec l'appui logistique de l'Organisation internationale des migrations (OIM) dans le cadre de l'Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR).

CONCLUSIONS

Le processus de recrutement des migrants que ce soit vers la Libye ou les pays du Golfe est basé sur la tromperie, le paiement de frais élevés et cela sans aucune préparation au départ. Ce qui les attend constitue de la maltraitance et des pratiques qui constituent de la traite.

Ceci est en contradiction flagrante avec la Convention des Nations Unies de 1990 sur la protection des travailleurs migrants et leurs familles. Au sens de la Convention, ceux-ci doivent être protégés contre les conditions inhumaines de vie et de travail et les abus physiques (et sexuels) et contre l'esclavage, la servitude et le travail contraint et forcé (Art. 11).

¹⁰ Liffra O, « "Les gardiens nous frappaient tous les jours" : 136 Sénégalais de retour de l'enfer libyen », *Jeune Afrique* (16 novembre 2017). Disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/493589/societe/les-gardiens-nous-frappaient-tous-les-jours-136-senegalais-de-retour-de-lenfer-libyen/>

REGARDS DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA MIGRATION DE TRAVAIL

PROFIL DES ASSOCIATIONS AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE

Les réponses obtenues proviennent des organisations suivantes :

- 1. Union démocratique des Travailleurs du Sénégal (UDTS).** Il s'agit de la quatrième force syndicale du Sénégal. Cette centrale syndicale a développé au cours des années 2005-2006 des relations de partenariat avec des associations et syndicats basées en Europe, particulièrement en Italie et a initié l'ouverture d'un Bureau Migration,
- 2. CEPAIM** est une fondation espagnole de solidarité internationale avec les migrants. Sa branche locale est active dans la construction de partenariats au niveau local avec la diaspora basée en Espagne ;
- 3. Union nationale des Syndicats autonomes du Sénégal (UNSA)** est la seconde centrale syndicale au niveau national. Elle a pu développer des relations de collaboration avec d'autres acteurs au niveau international et a mis en œuvre diverses initiatives de formation au niveau national grâce au bureau migration qu'elle a mis en place ;
- 4. Association Sénégalaise de Solidarité avec les Emigrés de retour (ASSER)** fait partie des trois plus fortes organisations faitières de migrants de retour. Solidement implantée à Dakar dans le bassin arachidier, elle s'est récemment développée en Casamance. Elle développe de nombreuses initiatives en faveur des droits des migrants ;
- 5. Réseau Droit au développement pour d'Autres Alternatives (REDA).** C'est une association qui travaille avec les femmes et les collectivités locales. Elle a mis en œuvre des activités avec de femmes de migrants et des migrantes de retour ayant vécu dans divers pays et conduit des recherches actions sur la relation entre microfinance et migrations irrégulières ;

- 6. Fédération des Associations Sénégalaises des Emigrés de Retour (FASER).** Elle est probablement l'une des trois structures de migration de retour les plus fortes avec ASSER. Elle développe de nombreuses actions de sensibilisation sur les migrations irrégulières. Son président a séjourné en Libye pendant plus de 10 ans ;
- 7. Diaspora Développement Education Migration (DIADEM)** est une association présente dans une dizaine de régions au Sénégal. Elle est active sur les questions migratoires, en particulier sur les migrations vers les pays du Golfe et la région CEDEAO.

Leurs domaines d'intervention couvrent des activités au niveau local (CEPAIM, DIADEM, FASER, REDA) et des actions de coopération internationale (UNSA, UDTS, DIADEM).

Leurs actions portent sur les aspects suivants :

- Les articulations entre migration et développement ;
- La coopération intersyndicale au niveau national et international ;
- L'emploi des jeunes ;
- La traite des migrants ;
- La lutte contre les migrations irrégulières ;
- Le plaidoyer en faveur des droits des migrants ;
- La réintégration/réinsertion des migrants ;
- Le travail domestique ;
- L'appui aux migrants rapatriés ou de retour volontaire ;
- La collaboration avec les diasporas vivant en Europe et en Afrique ;
- L'information des jeunes en milieu scolaire et dans les quartiers en milieu urbain et dans le milieu rural.

Toutes ces organisations et d'autres (Enda Diapol, AJ-PASTEEF, Association des migrants de retour de Thiaroye) ont développé des actions de sensibilisation sur les migrations irrégulières - à la différence de

DIADEM qui agit plus sur le registre de l'information comme facteur de réussite de la sensibilisation.

Les centrales syndicales agissent sur le champ de la coopération intersyndicale comme modalités d'action dans le champ des migrations irrégulières et de la migration de main d'œuvre.

Il est important de mentionner l'existence d'autres structures qui développent des initiatives dans ces domaines : CARITAS avec le PARI, et l'USE (Union pour la solidarité et l'Entr'aide) qui promeut dans la vallée du Fleuve Sénégal des actions de co-développement depuis au moins trente ans (voir dessous).

SUR L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Tout d'abord, le processus d'élaboration de la politique migratoire du Sénégal initié en 2015 a été une occasion forte pour que les parties prenantes réaffirment l'importance des droits des migrants sénégalais.

Au niveau politique et administratif, il y a eu des avancées en matière de protection des droits des migrants :

- Election de députés de la diaspora au Parlement en 2017 pour défendre les migrants sénégalais quel que soit le lieu où ils se trouvent.
- Mise en place de centres de production de passeports et cartes d'identité pour faciliter aux migrants l'accès à leurs documents de voyage.
- Création d'un Haut Conseil des Sénégalais de l'Extérieur avec proposition que les délégués puissent exercer des missions d'assistance diplomatique.

Cependant il faut noter que la législation sur le placement des travailleurs migrants à l'international est inexistante ce qui facilite les actions des trafiquants et cela même si de nombreuses actions répressives ont été mises en œuvre face à la traite des migrants. Pour les migrants en situation de détresse, des opérations ont été organisées pour faciliter leur retour et accueil par le CNRRPD (Comité National chargé de la gestion des Réfugiés, Rapatriés, et Personnes Déplacées).

SUR LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN MATIÈRE DE MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Des mouvements migratoires irréguliers récents se sont développés à partir de la zone sud-est du pays (région de Sédhiou, Kolda, Vélingara, Kédougou et Tambacounda). Les candidats à la migration passent par la frontière sénégal-malienne, traversent le Burkina-Faso, rentrent au Niger pour emprunter le désert du Ténéré afin de rallier la Libye et espérer traverser la Méditerranée pour l'Europe. En réalité la route maritime est devenue plus difficile même si on a noté récemment de nouvelles tentatives à partir de Djifer, ville située dans la zone de Joal.

Le Maroc est devenu un pays de destination et une zone de transit. Malgré la décision royale de régulariser la situation de plusieurs milliers de migrants, de nombreux cas de violences à leur égard ont été rapportés par le Conseil des Migrants Subsahariens au Maroc.

Enfin, de nouvelles destinations en Amérique du Sud se sont développées, l'Argentine et le Brésil en particulier. Dans ce dernier pays, les migrants sénégalais sont dans l'industrie de la volaille alors qu'en Argentine ils sont majoritairement dans le secteur informel. Les deux pays n'ont pas d'accord en matière de protection sociale.

CONCERNANT LE NIVEAU DE CONNAISSANCE DES PAYS DE DESTINATION PAR LES MIGRANTS

Il est très faible ce qui facilite aussi les actions des trafiquants et autres auteurs d'actes délictueux. Il s'agit des migrants empruntant les voies terrestres ou maritimes. Leurs informations proviennent d'amis ou de parents et sont souvent inexactes parce que leurs informateurs n'ont très souvent pas séjourné dans ces pays. Ils sont influencés par les médias, les parents ou voisins ou des migrants ayant réussi le passage par voie terrestre (Mariama Sadio, docteurante en droit des migrations).

De son côté, Mbargane Thiam de CEPAIM insiste sur le rôle pernicieux d'informations souvent non fondées ou exagérées et qui sont utilisées par les mafias et réseaux de passeurs ou agences de recrutement.

Tous ont insisté sur la méconnaissance des pays de destination et très souvent même des itinéraires migratoires.

CONCERNANT LES DÉTERMINANTS DE LA MIGRATION

Les migrants sont surtout motivés par les possibilités de trouver du travail, leur promotion sociale et l'assistance à leur famille (Diop, ANPM). Ils veulent chercher un meilleur avenir (Ndour, UDTS) dans l'espoir que celui-ci se concrétise par des revenus réguliers, un emploi décent et la protection sociale garantie à toutes et tous. La tromperie des jeunes est due en grande partie à l'absence de politique d'emploi effective dans notre pays (Ndoye, UNSAS).

CONCERNANT LES RISQUES LIÉS À LA MIGRATION DE MAIN D'ŒUVRE

Très souvent les migrants n'ont pas une connaissance précise de l'emploi qui les attend parce que toutes les stratégies de recrutement et d'informations sont fondées sur la tromperie (Mor Niang, ASSER). Les passeurs savent que les migrants sont motivés par le besoin d'être utiles à leur famille ou de devenir une personne « respectée » et ils en profitent.

Les recruteurs sont essentiellement des nationaux ce qui constitue une source de confiance a priori. Ils ne se présentent jamais sous forme d'une institution ou structure privée avec une dénomination, un siège social, un site web mais ils ont des contacts dans les pays de destination (Ndoye, UNSAS).

En ce qui concerne la protection des droits des migrants, selon Cheikh DIOP de l'ANPM, à travers la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur le gouvernement du Sénégal cherche à protéger les migrants sénégalais. Mais la communauté des migrants sénégalais est forte de plus de 3 millions de membres, ce qui pose le problème de la prise en charge intégrale de ses problèmes. La politique migratoire en cours de finalisation peut aider à renforcer la protection de ceux qui se rendent à l'étranger pour y travailler.

Le fait que la législation sur les agences privées de recrutement et de placement à l'international soit inexistante et la faible structuration des dispositifs institutionnels pré-départ sont de véritables

problèmes auxquels il faut remédier selon Youssou Mbengue de la FASER.

CONCERNANT LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA DÉFENSE DES DROITS DES MIGRANTS

On peut à ce niveau noter différentes modalités d'action :

- Des actions conjoncturelles et événementielles telles que la célébration du 18 Décembre, journée internationale des migrants dont l'impact est limité (Ndour, UDTS).
- Des actions d'informations et d'accueil des migrants de retour : CARITAS avec le Pari, ou Enda Diapol avec le CARIMA.
- Des actions concernant les politiques d'intégration, le retour volontaire et la défense juridique (CEPAIM).
- Des actions de sensibilisation dans les écoles, les quartiers en milieu rural et urbain sur la traite des personnes et sur les réseaux sociaux. (Papa Moussa Sall, DIADEM).

CONCERNANT LES PARTENARIATS ENTRE SOCIÉTÉ CIVILE ET POUVOIRS PUBLICS

Cette question est perçue comme une condition essentielle pour la réussite des actions contre les pratiques mafieuses de recrutement, le trafic de migrants et la traite des personnes ainsi que les migrations irrégulières. La collaboration doit se faire sous forme d'un cadre de concertation, avec implication dans les projets et programmes aussi bien dans les phases de conception que de mise en œuvre et de suivi (Ndoye, UNSAS).

Pour Bara Ndour de l'UDTS, il existe de nombreux obstacles à la mise en place d'un vrai partenariat efficace entre la société civile et les pouvoirs publics à savoir la récupération politique de tous bords, la bureaucratie et le carriérisme.

Il existe cependant au niveau la Délégation Générale des Sénégalais de l'Extérieur des initiatives de dialogue dans des cadres de concertation qu'il faudrait renforcer et étendre.

Au niveau national, le cadre de concertation est composé d'acteurs de la société civile, de directions nationales d'institutions ministérielles (Fongip, Fongis, ADPME, APIX etc) et du secteur privé. Au niveau local, le cadre de concertation est placé sous la présidence du gouverneur de région et réunit toutes les structures décentralisées, la société civile, les collectivités locales.

De même dans le cadre du Fonds CEDEAO-Espagne pour la migration et le développement, il existe une plateforme nationale regroupant des associations et ONG sénégalaises bénéficiaires de subventions et les pouvoirs publics.

Elle est composée de la Direction de l'Intégration Economique Africaine qui en assure la présidence avec comme Vice-Président de l'ONG Enda DIADEM, et comme Secrétaire Général Adjoint l'association DIADEM. C'est une structure qui échange sur les projets mis en œuvre par les organisations de la société civile portant sur différents thèmes liés à migration et développement y compris les droits des migrants durant le cycle migratoire.

CONCERNANT LE DISCOURS PUBLIC SUR LA MIGRATION DE MAIN D'ŒUVRE

De manière générale il a été essentiellement marqué au cours des années passées par les questions liées à la migration et au développement. Celui de la société civile a porté au cours des 5 années passées sur le dialogue UE-Afrique, le rôle du Frontex, les politiques de réadmission, les droits des migrants, la protection des Sénégalais en situation de migration. Un changement qualitatif s'est produit depuis 2016 au niveau du discours politique des pouvoirs publics sur la traite des migrants du fait des terribles situations des migrants sénégalais en Libye et de celles des travailleuses domestiques au Liban et dans le Golfe.

SUR LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE DES DROITS DES MIGRANTS PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les bonnes pratiques identifiées par les acteurs de la société civile sont essentiellement les dispositifs mis en place pour répondre à des besoins de protection et de promotion des droits des migrants :

- Il y a le concept de bureau d'accueil et d'information que l'UDTS est en train de mettre en place en partenariat avec l'USB d'Italie (accueil candidats et informations sur les conditions de vie et travail vers les pays ciblés – risques liés aux migrations de travail - réflexions sur alternatives locales -; droits des migrants.... / appui à des migrants à l'étranger sur problèmes administratifs-juridiques en lien ou sans avec des membres de leur famille restés aux pays). Le premier Bureau vient d'être installé à Dakar il y a une quinzaine de jours ;
- On a aussi l'exemple de CNTS-UNSAS-CCOO qui organise des séances de formation pour aider les migrants à comprendre leurs droits et les responsabilités au départ ;
- Le PARI développé par CARITAS reçoit des migrants rapatriés qu'il loge et aide à s'insérer dans le tissu économique avec un fonds pour des activités génératrices de revenus ;
- Le CARIMA (Centre d'accueil pour la réinsertion des migrants) développée par Enda Diapol et logé auprès des ARD (Agences régionales de développement) est un dispositif mis en place dans le cadre de la migration de retour.
- Le CASA MIGRANTS (Centre d'Appui, de Soutien et d'Assistance aux Migrants) développé par DIADEM et installé auprès de diverses catégories d'institutions de proximité pour répondre aux questions et défis liés aux droits des migrants (départ, retour et réintégration) à la traite et au trafic des personnes (Ecoles, Communes, centres de formation etc.)
- Le Centre d'information des Migrants développé à Vélingara par ASDEC (Association pour le développement Economique et culturel) de Saré Coly Sallé dans le département de Vélingara. Cette

expérience est intéressante car elle s'inscrivait dans la perspective des migrations des jeunes en Espagne dans les années 2010. Non seulement il y a avait des brochures mais aussi des séances de formation dans les langues du terroir. Faute de budget, l'expérience ne s'est pas installée définitivement.

Un exemple de partenariat en construction au départ des migrants

L'ONG libanaise Kafa (ce qui en français veut dire « assez ») a informé DIADEM de son programme sur la question des travailleuses domestiques migrantes africaines au Liban, notamment venant du Cameroun, du Sénégal, du Nigéria et du Ghana afin de les autonomiser, d'améliorer leur connaissance de leurs propres droits ainsi que leur protection en cas d'abus. Très souvent, les travailleuses domestiques migrantes arrivent au Liban sans rien savoir à propos de la famille avec qui elles vont vivre, de la culture au Liban ainsi que des lois et des régulations qui s'appliquent à elles. Pour faire face à ce problème, Kafa a créé des courtes vidéos de sensibilisation pour leur expliquer dans leur langue maternelle les principales démarches à faire avant le voyage, leurs droits et la situation générale des travailleuses domestiques au Liban, et qui contacter en cas d'abus.

La vidéo a été diffusée à Dakar et Saint Louis dans le cadre de séances d'animation et DIADEM propose une version Wolof et plus tard Sérère. Objectif : Sensibiliser les candidates à la migration et leur donner les informations nécessaires sur la situation au Liban avant leur départ.

En plus de ces actions, la société civile développe des actions régulières depuis une dizaine d'année sur la célébration de la Journée Internationale de Migrants. Une tradition portée par l'USE, la plus ancienne ONG sénégalaise, le REMIDEV (Réseau Migration et développement) et l'ANPM (Association nationale des partenaires Migrants)

Cependant on peut noter une limite dans ces actions : l'absence d'actions durables sur la Convention 181 de l'OIT sur les entreprises privées de placement. Or cet instrument normatif est essentiel dans le lobbying, la formation, l'information et le plaidoyer.

SUR LES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DE PRISE EN CHARGE DES DROITS DES MIGRANTS PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Outre l'intégration dans la Constitution et d'autres instruments normatifs nationaux de dispositions visant le respect et la protection des droits des migrants, on pourrait citer des actions telles que :

- Célébration de la Journée Internationale des Migrants par la Délégation Générale des Sénégalais de l'Extérieur avec la participation des acteurs de la société civile, des associations de migrants, d'organisations internationales des Nations Unies, de coopérations bilatérales et des migrants eux-mêmes. Il s'agit d'un espace important de dialogue et d'échanges ;
- Signature d'accords de protection sociale en faveur des migrants avec des pays de destination ;
- Facilitation de l'obtention de passeports et carte d'identité nationale à partir des pays de migrations, et qui a une incidence directe sur le droit de résidence et l'exercice du droit à la liberté de circulation ;
- Ratification de conventions et protocoles de la CEDEAO, du BIT, des Nations Unies et de ses agences. Exemple : ratification de la Convention de Palerme et des protocoles de la CEDEAO.

REGARDS DE CHERCHEURS

Les chercheurs interrogés ont noté que la question était relativement nouvelle pour la recherche universitaire sénégalaise. Ils ont insisté sur quatre catégories de problématiques :

1. Le profil socio-économique des migrants

De plus en plus, les migrants partent vers l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est. Ils sont jeunes parfois très jeunes. La région de Dakar tend à concentrer la proportion la plus importante de candidats à la migration sans qu'on sache s'ils sont des natifs ou des migrants de transit interne. (Dr Papa Sakho, chef du département géographie à l'Université Cheikh Ata Diop de Dakar). On note le départ de plus en plus accru de femmes et de personnes qualifiées. Les difficultés d'obtention des visas liées aux faibles capacités d'absorption de la main d'œuvre par le marché du travail renforcent cette tendance de migration plus qualifiée.

2. Les risques liés à la migration de la main d'œuvre et les problèmes de protection

Il faut souligner les difficultés vécues par les travailleuses domestiques du Sénégal dans les pays du Golfe, les situations de discrimination des étudiants étrangers dans les pays du Maghreb et les conditions de vie ou de transit très difficiles – et parfois inhumaines – des migrants en Libye, en Algérie, au Maroc. Ces risques et défis sont peu communiqués dans les discours publics mais plutôt par la société civile.

3. La protection des travailleurs migrants.

C'est surtout le gouvernement du pays d'accueil qui pourrait assouplir les conditions d'entrée et les types de contrat pour permettre aux migrants de venir travailler en toute légalité et de cette façon, être protégés. Il faudrait aussi augmenter les possibilités

pour les travailleurs de regrouper leurs familles et rentrer au pays si besoin quand ils le souhaitent. Enfin, il faut mettre davantage en avant la responsabilité pénale des agences privées de recrutement sur le sort des migrants placés dans les pays de destination.

4. Le rôle des acteurs de la société civile afin d'assurer la protection des travailleurs migrants.

La société civile joue un double rôle entre l'appui aux migrants pour bénéficier de leurs droits et les actions de plaidoyer auprès des autorités publiques pour l'application et l'amélioration de la législation sur les droits sociaux pour les migrants présents sur leur territoire.

Dans les pays d'origine, il faut au départ informer les candidats de leurs droits et la société civile doit essayer de venir en aide surtout aux migrants au niveau juridique (Dr Christine Follana, consultante).

Toutes ces actions auront l'impact attendu si des cadres de partenariat avec le pays de destination sont mis en place et rendus fonctionnels.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES SOUMIS AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES

De manière globale, les entretiens ont permis de noter que l'interaction migrations irrégulières, traite, trafic de migrants et pratiques illégales de recrutement des travailleurs migrants sénégalais n'a pas été toujours abordée de manière intégrée entre tous les acteurs institutionnels.

En réalité la traite des personnes a été majoritairement centrée sur les talibés en particulier et aussi sur les servitudes dont sont victimes certaines travailleuses domestiques. La traite des migrants est devenue un fait politique récent que tous les acteurs institutionnels s'accordent à considérer comme un axe majeur de la gouvernance des migrations sénégalaises.

Plus spécifiquement, les aspects suivants ont été abordés dans les entretiens :

SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Les Sénégalais partent généralement en émigration entre 20 et 30 ans. Les statistiques disponibles en 2008 et 2012 montrent qu'entre 20 et 24 ans, on enregistre 16,6%, entre 25 et 29 ans, on a 20,1%, entre 30 et 34 ans on 16,4%, et entre 35 et 39 ans, 10,8%. Aux âges avancés, les départs sont très faibles. A partir de 65 ans, on enregistre des pourcentages de départ inférieurs à 1%. (RGPHAE 2012-2018)¹¹

Les hommes représentent 82,9% et les femmes 17,1% des émigrants internationaux (Lanfia Diané, chef de la division Planification, Direction du Développement du Capital Humain).

Cette évolution des mouvements migratoires doit tenir compte des migrations irrégulières vers et de retour de Libye et d'autres pays et des retours de migrants pour lesquels l'Etat a mis en place une série de réponses en terme de réintégration et d'accompagnement technique (Ambassadeur Sory Kaba, DGSE).

En ce qui concerne les raisons de la mobilité des sénégalais, on peut noter qu'ils/elles émigrent principalement pour quatre raisons : recherche de travail 73,4%, études et apprentissage 12,2%, raisons familiales 6,9% et mariage 3,3%. (RGPHAE 2012-2018)¹²

Dès lors on peut noter l'importance de la migration de main d'œuvre et les nécessités qui en découlent en termes de réponses durables.

SUR LES CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS AU NIVEAU POLITIQUE ET/OU JURIDIQUES POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Au niveau national, différentes actions et initiatives ont été prises parmi lesquelles :

- Lancement d'un processus ouvert et participatif d'élaboration d'une politique migratoire nationale qui a incorporé les droits des migrants comme un axe prioritaire ;
- Adoption de la loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la répression de la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes¹³ ;
- Adoption d'un plan d'action 2015-2017 sur la traite des personnes ;
- Célébration annuelle par la DSGE de la Journée Internationale du 18 Décembre, avec les migrants de retour, leurs associations et la société civile ;
- Participation au processus de définition d'un mécanisme de suivi-évaluation des protocoles sur la libre circulation des personnes et des biens (Protocoles de 1979 et 1986 de la CEDEAO) ;
- Déploiement de nombreuses initiatives de prise en charge sociale des migrants en situation difficile (assistance sociale, assistance juridique et judiciaire) ;

- Déploiement d'unités mobilités de confection de documents de voyage pour les migrants et leurs familles à partir de leur pays de résidence ;
- Adoption du système d'information dénommé Systraite. Il s'agit d'une base de données nationale qui liste les procès, les infractions retenues et les trafiquants.
- La mise en œuvre de cette base de données permet de suivre l'évolution et les tendances de la traite des personnes, notamment celle des enfants.

Il est à noter qu'au niveau régional, depuis 2005 la Commission de la CEDEAO a mis en place une unité de lutte contre la traite qui a effectué une évaluation des législations nationales pour les mettre en cohérence avec la Convention de Palerme. Elle a aussi mis en place un cadre de coopération régionale qui regroupe les états membres et divers partenaires. Ceci est fondamental pour maintenir la durabilité des actions contre les pratiques illégales de recrutement et assurer une politique régionale de la migration respectueuse des droits des travailleurs.

APPRÉCIATION SUR LA LÉGISLATION SÉNÉGALAISE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES AGENCES PRIVÉES DE PLACEMENT À L'INTERNATIONAL

L'absence d'une politique spécifique de gestion des migrations professionnelles constitue un réel handicap. Il est apparu nécessaire de mettre en place un bureau de suivi et gestion de la migration de travail (Ibrahima Diallo, Direction du travail). Cette structure pourrait s'adosser au Bureau d'Appui, d'Orientation et de Suivi ou être instituée au sein du Ministère du travail et fournir les services nécessaires pour une migration professionnelle régulée. Cette structure est nécessaire pour un contrôle et une supervision régulière des agences de placement à l'international (Lanfia Diané, chef de la division Planification, Direction du Développement du Capital Humain).

SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS.

- L'assistance pré-départ est importante en vue d'une meilleure connaissance des questions culturelles et sociales dans les pays d'accueil, des règles concernant le marché du travail et la portabilité des droits sociaux ;
- La réflexion porte aussi sur le contrôle pré-départ surtout lorsqu'il s'agit de pays réputés pour leur non-respect des droits des migrants. L'instauration d'un visa de sortie assorti d'une déclaration et d'informations préalables des services compétents pourrait réduire les risques liés aux stratégies des trafiquants sans que cela ne soit une entrave à la liberté de circulation et au droit de se déplacer hors du territoire nationale.
- La difficulté réside aussi dans les obstacles culturels qui font que nul n'informe de son intention de migrer « pour éviter le mauvais sort ». Selon Mody NDIAYE Guirandou, Secrétaire Permanent de la CNLTP, ceci constitue un blocage à l'information des autorités au départ de la migration ;
- Le partenariat avec la société civile au niveau sous régional et national est un axe important pour assurer l'efficacité des actions contre les migrations irrégulières et l'action des trafiquants tout en renforçant les droits des migrants ;
- La protection consulaire est essentielle pour le migrant et sa famille.

¹¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage 2013, République du Sénégal* Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 2014. Disponible sur : <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-definitif-RGPHAE2013.pdf>

¹² Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage 2013, République du Sénégal* Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 2014. Disponible sur : <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-definitif-RGPHAE2013.pdf>

¹³ UNODC, Loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relatif à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes. Disponible sur : https://www.unodc.org/res/cld/document/loi-no--2005-06-du-10-mai-2005.html/Loi_No._2005-06_FR.pdf

INSTITUTIONS NATIONALES PERTINENTES

Le processus de gouvernance de la migration de travail et ses liens avec la traite et les migrations irrégulières est complexe et nécessite des partenariats avec diverses institutions publiques parmi lesquelles :

LA CELLULE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES (CNLTP)

En 2003 le Sénégal a ratifié le Protocole sur la criminalité transfrontalière portant la prévention, la répression et la punition de la traite des personnes. En 2010, fut créée la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP). Elle est composée de plusieurs structures et a mis l'accent dans ses actions sur la question de la traite des femmes et des enfants autour des axes stratégiques suivants : la prévention, la protection et la poursuite, le renforcement des capacités et la recherche suivi-évaluation.

LA DGSE (DÉLÉGATION GÉNÉRALE DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTÉRIEUR)

La DGSE est au cœur des enjeux politiques, techniques, institutionnels et opérationnels pour tout ce qui concerne les sénégalais de l'extérieur. A titre d'exemple, c'est elle qui est au cœur des dialogues et initiatives autour de la coopération avec la CEDEAO et l'Union Europe sur les migrations. Rattachée au ministère des Affaires Etrangères, elle est liée aussi aux missions consulaires, à la gestion de la diaspora, aux droits et à la protection des sénégalais de l'extérieur. En son sein, elle possède une direction, la DAPSE (Direction de l'Assistance et de la Promotion des Sénégalais de l'Extérieur) chargée d'assurer la promotion des migrants sénégalais et de leur fournir l'assistance sociale nécessaire.

La Direction du Travail est impliquée dans le travail décent, la protection sociale, la gestion des relations avec les entreprises du secteur privé et le rôle des inspections du travail dans le contrôle des activités menées par les structures privées de recrutement et de placement.

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Il est en charge de l'administration territoriale et de la sécurité publique. En son sein il comporte des directions parmi lesquelles on compte la DPAF (Direction de la Police de l'Air et des Frontières) Elle met en œuvre les politiques définies pour la gestion des flux migratoires, la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée dont notamment les migrations irrégulières. La DPAF est la structure de référence dans le dispositif institutionnel gouvernemental en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée (terrorisme, trafic de migrants, trafic de drogue, trafic d'armes légères, traite d'êtres humains). Elle est appuyée dans cette activité par le Ministère des Forces Armées à travers une contribution opérationnelle (Armée de l'Air – Marine nationale – Gendarmerie nationale) Récemment, le Ministère de l'intérieur a créé au sein de la DPAF une unité spécifique de lutte contre la traite et le trafic des migrants appelée la division nationale de lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES PERTINENTES

L'AEICID (AGENCIA ESPAÑOLA DE COOPERACIÓN INTERNACIONAL PARA EL DESARROLLO)

Le bureau de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale basée à Dakar joue un rôle important dans l'exécution du Fonds Fiduciaire de l'Union Européenne, en particulier au niveau de la réintégration des migrants et du soutien à la société civile.

OIM (ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS)

Le Bureau National (Sénégal) de même que le Bureau Régional de Dakar ont compte parmi leurs domaines d'intervention la migration et le développement, la facilitation des migrations de manière légale et sûre et ordonnée ainsi que la gouvernance des migrations.

L'OIT (BUREAU DE DAKAR)

L'OIT a pour principaux objectifs la promotion des droits des travailleurs, l'appui à la création d'emplois décents, la protection sociale et le renforcement du dialogue social. Elle agit aussi au niveau de l'élaboration des normes internationales du travail. En lien avec le trafic et la traite des migrants, l'OIT promeut l'initiative « Recrutement équitable » pour prévenir la traite et favoriser des pratiques de recrutement équitables, réduire le coût des migrations de main-d'œuvre et améliorer les résultats pour les migrants et leurs familles en termes de développement, ainsi que pour les pays d'origine et de destination.

L'ONU DC (BUREAU RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE)

Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre recouvre 22 pays (15 en Afrique de l'Ouest et 7 en Afrique du Centre). Il a pour objectif de contribuer et de soutenir les efforts des États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que ceux des organisations régionales et de la société civile, pour répondre à l'évolution des menaces à la sécurité humaine et promouvoir l'état de droit ainsi que la bonne gouvernance.

RECOMMANDATIONS

La recherche d'emploi constitue le moteur des migrations sénégalaises. Dès lors des réponses durables doivent être apportées aux principaux défis identifiés. Les recommandations ci-dessous entrent dans ce cadre.

RECOMMANDATION 1

Le Sénégal doit se doter d'une véritable politique de migration de main d'œuvre qui intègre la protection des migrants et leurs familles. Le Sénégal pourrait à ce titre développer un manuel sur les migrations professionnelles qui détaillerait les procédures de gestion des départs et retours des migrants et de placement à l'international. Il permettrait d'assurer la cohérence de toutes les interventions des acteurs institutionnels et non institutionnels impliqués dans la migration de main d'œuvre.

Celui-ci pourrait être accompagné par la création de structures de dialogue pertinentes sur la migration de main d'œuvre, avec des concertations thématiques concernant par exemple les interactions entre formation professionnelle et migration de main d'œuvre, y compris leurs articulations aux systèmes d'informations et de gestion du marché du travail dont le ROAME (Répertoire Opérationnel Africain des Métiers et Emplois). En effet la formation professionnelle est un enjeu stratégique en ce qui concerne les profils des candidats aux emplois internationaux et nationaux et les politiques d'intermédiation.

RECOMMANDATION 2

Les interviews des migrants de retour ont montré à quel point les stratégies développées par les recruteurs pouvaient être variées et sophistiquées pour faciliter l'acceptation des offres de départ mais aussi la signature de contrats dans une langue méconnue. De même la typologie des trafiquants est variée. On note les recruteurs, les courtiers, les relais, les facilitateurs que la loi devrait prendre en compte

Il en découle une absence totale de protection et de sécurité pour les travailleurs migrants concernés. Même si la Loi n°05-06 du 10 mai 2005¹⁴ relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées reprend intégralement la définition de la

traite reprise à l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et prévoit des sanctions pénales et financières, cela semble insuffisant dans la pratique.

Dès lors l'élaboration d'une réglementation spécifique aux structures de placement à l'international est devenue une urgence. Celle-ci doit s'inspirer entre autre des conventions internationales suivantes :

- La C181 - Convention (n° 181) de l'OIT sur les agences d'emploi privées de 1997, entrée en vigueur le 10 Mai 2000 ;
- La Convention de la CEDEAO relative à l'Entraide judiciaire en Matière pénale (A/P.1/7/92), à l'Extradition (A/P.1/8/94) ;
- Les protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement.

RECOMMANDATION 3

L'ignorance par les migrants des conditions de travail qui les attendent et souvent même le peu de connaissance sur leur destination finale facilite aussi les pratiques de traite, de violences de toutes sortes et d'exploitation. Il en découle l'urgence d'une mise en place de dispositifs de préparation au départ avec des outils de formation et d'information. La régulation des départs permet aussi une meilleure connaissance des devoirs et obligations des migrants et ne veut pas dire une restriction des droits à la mobilité internationale mais il semble important que les services publics nationaux en charge de la question soient informés des destinations et séjours. Cela pourrait être absolument nécessaire pour l'effectivité de la protection consulaire et plus particulièrement l'assistance sociale, l'assistance devant des tribunaux, l'assistance juridique l'assistance en cas de décès et le rapatriement des corps.

RECOMMANDATION 4

S'il est vrai que les services publics d'emploi n'ont plus le monopole du placement à l'international, il est important que les agences privées puissent se mettre ensemble pour faciliter le dialogue politique. L'exemple du CONABEM au Mali pourrait constituer une source d'inspiration.

En effet, avec la suppression du monopole du placement à l'international par les PSE (Services Publics de l'Emploi) le Conseil National des Bureaux de Placement Payant et Entreprises de Travail Temporaire du Mali a été créé et regroupe une bonne frange des acteurs privés d'intermédiation. Leur partenariat avec l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) malienne permet d'avoir un cadre de dialogue et d'information sur :

- Les activités de placements des bureaux privés au niveau international (Afrique de l'Ouest et hors du continent) ;
- La coopération entre les bureaux privés maliens et des bureaux privés de l'extérieur
- Des données sur l'emploi ;

A terme cela facilite aussi le monitoring en même temps que la protection consulaire. Il est possible d'avoir avec ces bureaux privés des actions de dialogue, de renforcement de capacités et échanges sur les défis liés à la migration de main d'œuvre et à leur professionnalisation

RECOMMANDATION 5

Bien que les régions Est et Sud Est du pays (Tambacounda et le Fouladou de Vélingara à Sédhiou) soient des zones de départs massifs des migrations irrégulières, Dakar constitue un lieu de préparation du voyage. Elle constitue aussi une sorte de hub des trafiquants. C'est aussi une zone d'accumulation du capital pour le projet migratoire, particulièrement à travers le secteur informel.

La capitale doit ainsi être au centre des stratégies de lutte contre la traite, le trafic et les migrations irrégulières

RECOMMANDATION 6

Afin de faire progresser les droits des migrants le long du cycle migratoire, il est important que le Sénégal signe des accords bilatéraux de protection sociale avec les pays de destination, et en particulier

les nouvelles comme le Brésil et l'Argentine. De surcroît, on peut noter sans avoir les statistiques que de plus en plus de sénégalaises se rendent dans les pays du Golfe, du Proche Orient ou du Maghreb, en particulier au Maroc à la recherche d'emplois. Mettre en place un dispositif de prospective sur les évolutions des destinations pourrait constituer un point de départ pour la mise en œuvre d'accords bilatéraux de protection sociale.

RECOMMANDATION 7

La société civile a un rôle essentiel dans la lutte contre la traite, les migrations irrégulières, les pratiques illégales de recrutement de travailleurs migrants et la réinsertion psychologique et sociale des victimes. Il est important que leurs capacités techniques et financières soient renforcées afin de faciliter l'atteinte cet objectif. En même temps les organisations de la société civile doivent se structurer tant au niveau national que sous-régional et construire des partenariats avec celle des pays de destination et/ou de transit pour faire avancer les droits des migrants et faire reculer les pratiques illégales de recrutement. Elle doit aussi développer des coopérations bilatérales et multilatérales avec des organisations de la sous-région et au-delà et des actions de dialogue et de partenariats avec le Haut Conseil des Sénégalais de l'Extérieur, les députés de la diaspora, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales sans oublier les institutions du système des Nations Unies

RECOMMANDATION 8

De manière générale, les expériences migratoires vécues dans les pays du Golfe et en Libye révèlent une violation systématique des droits des migrants y compris de leur dignité humaine. Dès lors **l'articulation entre migrations irrégulières, trafic et traite des migrants** doit être au centre des réflexions pour mieux lutter contre les violations des droits des migrants et les pratiques illégales de recrutement de migrants. Le partenariat multi acteur doit être au cœur de toutes les actions.

¹⁴ UNODC, Loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relatif à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes. Disponible sur : https://www.unodc.org/res/cld/document/loi-no--2005-06-du-10-mai-2005_html/Loi_No_2005-06_FR.pdf

BIBLIOGRAPHIE

- Commission de la CEDEAO (2012), approche Commune Migration et Développement, Abuja.
- Cassarino, J. P. (2009), « La coopération en matière de réadmission et de retour forcé dans le contexte africano-européen » in *Les enjeux régionaux des migrations ouest africaines, Perspectives Africaines et Européennes*, OCDE.
- CNN (Octobre 2017) "Libya Slave Auction". Disponible sur : <https://edition.cnn.com/2017/11/14/africa/libya-migrant-auctions/index.html>
- C181 - Convention (n° 181) de l'OIT sur les agences d'emploi privées de 1997, entrée en vigueur le 10 Mai 2000 ;
- Convention de la CEDEAO relative à l'Entraide judiciaire en Matière pénale (A/P.1/7/92), à l'Extradition (A/P.1/8/94)
- CEDEAO, "Déclaration sur la lutte contre la traite des personnes", A/DCL2/12/01, 25ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement Dakar, (20-21 décembre 2001)
- Dia I. (juillet 2016), " *Rapport provisoire sur les lignes directrices et mécanisme de suivi pour l'évaluation de la mise en oeuvre des Protocoles sur la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO* ", CEDEAO.
- Lelu D. et Dieng M. (2017), " *Cartographie des zones à risque de départ de la migration irrégulière* " 2017, DGSE/ ACP EU, Dakar.
- Liffran O, « "Les gardiens nous frappaient tous les jours" : 136 Sénégalais de retour de l'enfer libyen », *Jeune Afrique* (16 novembre 2017), disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/493589/societe/les-gardiens-nous-frappaient-tous-les-jours-136-senegalais-de-retour-de-lenfer-libyen/>
- Delaunay D. (1984) " *De la captivité à l'exil. Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal* ", ORSTOM, Paris.
- Molenaar F. (Février 2017) " *Irregular migration and human smuggling networks in Niger*", Netherlands Institute of international Relations.
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (2014), Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage 2013*. Disponible sur : <http://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport-definitif-RGPHAE2013.pdf>
- Ministère de la Justice du Sénégal, Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes en particulier des femmes et des enfants, *Rapport 2015-2017*.
- OIM (2009) « *Migration au Sénégal. Profil National* ».
- ONUDC Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (2015), *Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants 2015-2020*.
- Robin N., Lalou R. et Ndiaye M. (1999), " *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux, Rapport National du Sénégal*", EUROSTAT/NIDI/IR.

Sommet Union Africaine - Union Européenne (29-30 Novembre 2017), Déclaration "Accelerated Inclusive Growth and Sustainable Development ", Abidjan, Côte d'Ivoire. Disponible sur : http://www.consilium.europa.eu/media/31991/33454-pr-final_declaration_au_eu_summit.pdf

UNODC, Loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relatif à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes. Disponible sur : https://www.unodc.org/res/cld/document/loi-no--2005-06-du-10-mai-2005_html/Loi_No_2005-06_FR.pdf

UNHCR, Committee on Rights of Migrant Workers (14 April 2016), "Committee on the Protection of the Rights of Migrant Workers examines report of Senegal". Disponible sur : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=19818&LangID=F>

Les liens des références bibliographiques ont été consultés le 06/07/2018

ANNEXE

LISTE DES CHERCHEURS AYANT RÉPONDU AUX QUESTIONNAIRES

1. Pr Papa Sakho, Chef du département de géographie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar
2. Dr Cristina Follana, Consultante Experte en migration

LISTE DES HAUT FONCTIONNAIRES AYANT RÉPONDU AUX QUESTIONNAIRES

1. Ibrahima Diallo, Chef Divion du Travail, Ministère du Travail
2. Lanfia Diané, Chef de Division, Direction du Capital Humain, Ministère des Affaires Etrangères
3. Mody Guirandou NDiaye, Secrétaire Permanent du Comité national de Lutte contre la traite des personnes
4. Son Excellence Sory Kaba, Directeur Général des Sénégalais de l'Extérieur

LISTE DES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS SYNDICATS ET ONG AYANT RÉPONDU AUX QUESTIONNAIRES

1. Mme Fambaye Ndoye, UNSAS
2. Mlle Mariama Sadio, DIADEM
3. Mamadou Abdoulaye Mbengue, Enda Diapol.
4. Mbargane Thiam, Fondation CEPAIM
5. Mor Niang, ASSER
6. BARA Ndour, UDTs
7. Youssou Mbengue, FASER



International Catholic Migration Commission (ICMC) Europe
Rue Washington 40 1050 Brussels, Belgium
Tel: + 32 (0) 2 22 79 729 E-mail: secretariat.be@icmc.net